

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.6 Vœu pour un sport plus accessible

Le Conseil de Paris,

Considérant l'enquête "Sport et Handicap" menée par la Fondation FDJ qui illustre que 70% des sondé.e.s (personnes en situations de handicaps) se déclarent intéressé.e.s par le domaine du sport ;

Considérant que les questions d'accessibilité aux infrastructures ou la difficulté à entrer en relation avec les autres sont des freins à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicaps ;

Considérant que le sport contribue au bien-être de toutes et tous et peut permettre de limiter les effets des handicaps ;

Considérant que le sport est un vecteur de sociabilité, de vivre-ensemble et de tolérance ;

Considérant la communication sport et la volonté de la Ville de Paris de toujours plus s'engager pour que les personnes en situation de handicaps puissent pratiquer une activité sportive avec notamment, la volonté de doubler les créneaux consacrés à l'handisport et au sport adapté ;

Considérant la communication "Paris + sportive" qui stipule que 55% des sites sportifs de la capitale devraient être totalement accessibles d'ici début 2020 ;

Considérant que la Ville de Paris est engagée dans un "programme héritage JOP" ;

Considérant le schéma "handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021" voté en mars 2018 en Conseil de Paris ainsi que la "2015 DPA 15G Établissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public départementaux parisiens – Agendas d'accessibilité– Validation des dossiers d'Ad'AP" présenté en Conseil de Paris à l'automne 2015 ;

Considérant la bonne information sur le site paris.fr des 20 piscines accessibles aux personnes en situation de handicap, ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne les gymnases ou les stades accessibles ;

Considérant le déploiement des parcours sportifs et des parcours de santé dans la Ville afin de faire de la capitale un “grand espace de jeu” et de sport ;

Sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel, Fatoumata Koné, Marie Atallah, Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Soit présenté en 4^{ème} et 7^{ème} commission un calendrier des opérations et des sites sportifs parisiens accessible en 2020.
- Que 30 piscines soient accessibles aux personnes en situation de handicaps d'ici 2020 et qu'une piscine adaptée aux personnes en situation de handicaps soit accessible à moins de 20 minutes de son domicile parisien ;
- Que tous les sites sportifs accessibles ainsi que les activités handisportives ou adaptées soient lisiblement renseignés sur le site paris.fr et par une signalétique spécifique sur place ;
- Que la mise en place d'un parcours sportif soient spécifiquement mis en place pour les personnes en situations de handicaps à l'horizon 2020.